



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2019**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 137.2019

#### **Nombre de membres :**

Afférents au Conseil municipal : 29  
 En exercice : 27  
 Qui ont pris part à la délibération : 23 Pour : 23 Contre : 0

*Date de la convocation :* 3 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf et le onze décembre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

**Présents** : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. MANERO. Mmes BALAGUE. DETUYAT. VIGNE DREUILHE. SOULIER. MM. DUBLIN. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. PONS. MM. GADEN. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. DENES. FOISSAC. VERNIER.

**Pouvoirs** : M. FERRARI à Mme VIGNE DREUILHE. Mme LABORDE à M. MANERO.

**Absents excusés** : M. FERRARI. Mme LABORDE. MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes ESTAUN. OVADIA.

**Secrétaire de séance** : M. MANERO.

#### **Objet de la délibération : CRECHE LES BAMBINS : SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE LA CAF AU TITRE DU FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS**

#### **Exposé :**

Le Multi-accueil « Les Bambins » va être transféré dans une construction neuve, impasse des Ecureuils. Un dossier d'aide financière a été déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales sur la base du coût prévisionnel de 1 195 411 €HT.

Pour ce projet, la Caisse d'Allocations Familiales accorde au titre du fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants, via une convention d'objectifs et de financement, une subvention de 80 000 euros à la commune d'Aucamville.

L'objet de cette convention d'objectifs et de financement est de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement du fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants. Elle a pour objet :

- de déterminer les objectifs poursuivis par le fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants « Fme ».
- de déterminer le projet d'investissement bénéficiaire du fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants « Fme ».

Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à communiquer une copie des factures acquittées signées dans un délai de douze mois suivant la date de fin des travaux et à réaliser les travaux de manière à ce qu'ils soient achevés avant le 20 octobre 2022. La commune doit également s'engager à ne pas modifier la destination sociale de l'équipement (Eaje) pendant une période de 10 ans à compter de la date de paiement du solde par la Caf de la subvention versée.

### **Décision :**

Le Conseil municipal,

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement au titre du Fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants,  
Entendu l'exposé de Mme BALAGUE, Adjointe au maire, et après en avoir délibéré,

### **Décide**

**Article 1 :** d'approuver la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants (Fme).

**Article 2 :** d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Le Maire,  
Gérard ANDRE

### **Document signé électroniquement**

Accusé de réception en préfecture  
031-213100225-20191211-11122019\_137-DE  
Reçu le 12/12/2019  
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard  
d ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=  
0002 21310022500019,OU=MAI  
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=  
#0C144E545246522D323133313  
0303232353030303139,O=MAIR  
IE D'AUCAMVILLE,L=SAINT AL  
BAN CEDEX,C=FR  
12/12/2019 Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E